

## DEMANDE D'ENREGISTREMENT

### Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Préfecture de la Sarthe

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de solliciter l'**autorisation d'exploiter un élevage porcin** au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rubrique n°2102.

Il s'agit de l'extension **d'un élevage de porcs sur le site « l'isle bordière » à Saint Cosme en Vairais qui comptera après-projet**

- 350 reproducteurs
- 30 cochettes
- 1560 places de post-sevrage
- 1440 places d'engraissement

soit **2832 animaux équivalents**, situé **parcelle n°23 section ZX**.

Le **siège social du GAEC DU DOMAINE** est basé au lieu-dit le domaine à **ROUPERROUX LE COQUET**. Sur le site « le domaine » et « le taillis », nous exploitons un atelier de vaches laitières et la suite qui bénéficie du même plan d'épandage que « l'isle bordière ».

Par ailleurs, nous exploitons également un atelier porcin de 1620 places d'engraissement et 320 places de post sevrage sur paille à « la closerie » à Saint Célerin. Les effectifs de ce site sont inchangés et il bénéficie d'un plan d'épandage à part.

L'étude comprend également un **plan d'épandage** réparti sur les communes de **Rouperroux le Coquet, Saint Cosme en Vairais, Courcival, Bonnétable**.

Vous trouverez ci-joint les éléments constitutifs de la demande d'enregistrement établis par le service environnement de COOPERL ARC Atlantique dont nous avons pris connaissance.

Nous restons à votre disposition pour que l'instruction de ce dossier se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

A Rouperroux le Coquet, le *13.05.2014*

Pour le Gaec du domaine  
Jean-Michel CHAMPCLOU  
Pascal CHAMPCLOU  
Gérard CHAMPCLOU  
Bernadette PILTE

